L'HEBDO de vos DROITS

Actualités RH hebdomadaires du 19 au 23 mai 2025 - N°20

JOURNAL OFFICIEL de la République française

✔ Arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de premier grade du ministère de la Justice
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051643328

ACTUALITÉS du ministère de la Justice

✔ **Examen professionnel au corps de secrétaire administratif 2026**
Le bureau du recrutement organise au titre de l'année 2026 l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif du ministère de la Justice :
Intranet Justice / SG : Ressources humaines / Examen professionnel au corps de secrétaire administratif 2026

✔ **Résultats d'admission de l'examen professionnel de secrétaire administratif (C en B) 2025**
http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/162751

✔ **Protection sociale complémentaire : ce qui peut changer pour vous**
http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/190036

WEKA

✔ **Nouvelles mesures relatives à certaines situations des fonctionnaires stagiaires**
Le décret n° 2025-402 du 2 mai 2025 introduit des mesures pour mieux prendre en compte certaines situations spécifiques des fonctionnaires stagiaires des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière). Il vise à garantir une équité de traitement en période de formation et de stage. Les principales dispositions sont :

- Prise en compte renforcée de la grossesse des stagiaires en formation dans les écoles de service public, avec des dispositifs d'accompagnement et la généralisation d'épreuves de remplacement en cas d'absence justifiée.
- Encadrement des conséquences des absences prolongées sur la formation des stagiaires des fonctions publiques d'État et hospitalière.
- Introduction d'un nouveau motif de report de nomination en tant que stagiaire pour raison de santé.
- Possibilité pour les stagiaires de la fonction publique d'État de différer leur nomination en cas de difficulté liée à l'éloignement géographique (notamment les lauréats résidant hors métropole).
- Modification des règles de prise en compte du congé parental dans le calcul de l'avancement, avec un relèvement de l'âge maximal de l'enfant ouvrant droit à un congé non rémunéré à 12 ans (contre 8 ans auparavant). Le décret entre en vigueur dès le lendemain de sa publication, sauf les dispositions relatives à l'organisation de la formation qui ne s'appliquent pas aux stagiaires déjà nommés.

Texte de référence : Décret n° 2025-402 du 2 mai 2025 modifiant certaines dispositions applicables aux fonctionnaires stagiaires

Crédits photos : Freepik

>>

✔ Un budget 2025 diminué pour l'action sociale interministérielle

Comme annoncé, le budget 2025 de l'action sociale interministérielle est en recul de près de 20 millions d'euros par rapport à 2024.

L'UNSa Fonction Publique dénonce ce recul de près de 20 millions d'euros qui impactera directement les agents de l'État qui en ont le plus besoin.

Le budget 2025 de l'action sociale interministérielle (ASI) a été présenté officiellement par la DGAFP lors du CIAS (comité interministériel d'action sociale) le 21 mai.

Il s'établit à 138 millions d'euros contre 159 en 2024, soit une baisse de plus de 14 %, sous couvert d'économies budgétaires.

De plus, les prestations interministérielles d'action sociale (PIM) n'ont pas été revalorisées.

LA JUSTICE RECRUTE

Texte source : INTRANET

La Justice recrute

✔ Le saviez-vous ?

Les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) recrutent des professeurs techniques dans de **nombreuses spécialités :** cuisine, sport, français langue étrangère, construction et génie civil, culture et savoirs de base, menuiserie…

Le professeur technique est au cœur du dispositif de prise en charge des jeunes confrontés à la justice. En plus de ses fonctions d'enseignement et d'animation pédagogique, la spécificité de ce métier est de **participer à la mission d'insertion professionnelle et sociale** des jeunes pris en charge par les services de la PJJ.

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »

mail : synd-unsa-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09